

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**



QUARANTE-DEUXIÈME SESSION

*Documents officiels**

PREMIERE COMMISSION
12e séance
tenue le
mardi 20 octobre 1987
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE DE LA 12e SEANCE

Président : M. BAGBENI ADEITO NZENGEYA (Zaïre)

SOMMAIRE

DECLARATION DU PRESIDENT

DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT (suite)

Déclarations de :

M. Rodrigo (Sri Lanka)
M. Tornudd (Finlande)
Mme Mulamula (République-Unie de Tanzanie)
M. Ah-Bang (Singapour)
M. van Schaik (Pays-Bas)
M. Adam (Soudan)

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

La séance est ouverte à 10 h 20.

DECLARATION DU PRESIDENT

Le PRESIDENT : Hier après-midi, il était de mon intention de prendre la parole à la fin de notre réunion pour porter à la connaissance des membres de la Commission la triste nouvelle du décès de S. E. M. Ian Cromartie, Ambassadeur du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord à la Conférence du désarmement à Genève.

Malheureusement, les consultations que je tenais alors m'ont empêché de le faire. C'est la raison pour laquelle j'aimerais maintenant présenter, au nom de la Commission tout entière et en mon nom, nos plus sincères condoléances à la famille de l'Ambassadeur Cromartie, ainsi qu'à la délégation du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Mlle SOLESEY (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de vos aimables paroles de condoléances, et je saisis cette occasion pour remercier tous les représentants qui m'ont exprimé leur sympathie à la suite du décès de M. Ian Cromartie.

Comme les membres de la Commission le savent, M. Ian Cromartie a travaillé pendant de nombreuses années dans le domaine du désarmement, tant à Genève qu'à New York, et je me suis rendu compte moi-même, ces derniers jours, à quel point il était apprécié et aimé.

Il s'était profondément engagé à défendre la cause du désarmement et, notamment, à rechercher la conclusion d'une convention sur les armes chimiques. Il s'agissait d'un engagement tout autant personnel qu'officiel. Tous les membres de la délégation du Royaume-Uni sont particulièrement consternés par cette nouvelle.

Je transmettrai vos condoléances, Monsieur le Président, et celles des autres délégations à Mme Jenny Cromartie. Je vous remercie une fois de plus, Monsieur le Président, de vos aimables paroles.

POINTS 48 A 69 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT

M. RODRIGO (Sri Lanka) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais tout d'abord, au nom de la délégation de Sri Lanka, exprimer nos sincères condoléances à la famille de l'Ambassadeur Cromartie, du Royaume-Uni. Je saurais gré à la représentante du Royaume-Uni de bien vouloir transmettre nos condoléances à sa famille.

M. Rodrigo (Sri Lanka)

Monsieur le Président, permettez-moi de vous adresser les félicitations et les voeux du Sri Lanka à vous-même et aux membres du Bureau à l'occasion de votre élection à vos postes respectifs. Vos qualités personnelles, votre expérience de diplomate et le travail que vous avez accompli ici, aux Nations Unies, nous donnent l'assurance, Monsieur le Président, que les travaux de cette session, qui semble être prometteuse, seront couronnés de succès.

Ce qui semble différent à cette session c'est l'atmosphère plus calme dans laquelle nous examinons les points de notre ordre du jour et le sens de ce que le représentant des Etats-Unis a qualifié de "moment d'espoir accru". Il serait vain de discuter de la question de savoir si l'atmosphère internationale actuelle est la cause ou la conséquence d'une série d'événements favorables. Par contre, il importe que la Commission tire parti de cette atmosphère.

L'accord de principe conclu entre les Etats-Unis et l'Union soviétique en vue de l'élimination des missiles nucléaires à portée intermédiaire basés à terre doit être accueilli avec satisfaction, car cela signifie non seulement que toute une catégorie d'armes nucléaires seront ainsi éliminées, mais que, même à une petite échelle, le renforcement de la sécurité par l'élimination des armements plutôt que par leur accumulation est efficace. Les deux puissances doivent en outre intensifier leurs efforts pour s'attaquer aux problèmes qui font encore obstacle à une réduction de 50 % des armes offensives stratégiques. L'Union soviétique et les Etats-Unis ont également convenu de commencer à négocier, étape par étape, mais sur une grande échelle, les questions d'essais nucléaires.

Une convention sur les armes chimiques semble maintenant à notre portée. On est parvenu à d'importantes conclusions sur la relation existant entre le désarmement et le développement et on a affirmé la réalité des dimensions tant militaires que non militaires de la sécurité des Etats pris individuellement ainsi que de la paix et de la sécurité internationales.

Une initiative de paix régionale importante - la création d'une zone dénucléarisée dans le Pacifique sud - s'est concrétisée juridiquement aux termes du Traité de Rarotonga.

La Conférence de Stockholm sur les mesures propres à renforcer la confiance et la sécurité et sur le désarmement en Europe a permis de dissiper les nuages de soupçon et de méfiance qui obstruaient la voie menant aux mesures de désarmement. Des politiques d'ouverture ont en outre aidé à instaurer une plus grande confiance entre des alliances militaires mutuellement exclusives.

M. Rodrigo (Sri Lanka)

Dans 48 heures, les Ministres des affaires étrangères de l'Union soviétique et des Etats-Unis vont se réunir à Moscou pour préparer une réunion au sommet, pleine de promesses, entre leurs chefs d'Etat.

Malgré cette conjoncture favorable, le moment n'est pas encore venu de se réjouir sans réserve, car on risquerait de freiner l'évolution des tendances qui ont été saluées avec tant d'enthousiasme.

L'Accord relatif aux forces nucléaires intermédiaires (FNI), qui reflète un esprit tout à fait nouveau, ne porte que sur quelque 3 % des arsenaux nucléaires. On peut se consoler en pensant qu'il ne reste plus que 97 % de ces arsenaux à éliminer. Curieusement, 97 est également le nombre de crochets qui, d'après l'Ambassadeur Garcia Robles, du Mexique, compliquent le texte soumis par le Comité spécial à la Conférence du désarmement. La portée des trois mesures que représente l'Accord FNI ne devrait pas être affaiblie par d'autres déploiements dans les arsenaux nucléaires ou des mises au point qualitatives qui nieraient les progrès réalisés sans aucun doute dans le domaine des FNI.

La capacité de surdestruction nucléaire représente toujours la menace la plus grave pour la survie de l'humanité.

M. Rodrigo (Sri Lanka)

La perspective d'être l'objet d'une attaque nucléaire ou de chantage est la plus grande crainte contribuant à l'insécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires. Ce ne sont pas tous les Etats dotés d'armes nucléaires qui sont prêts à donner des assurances efficaces contre la menace ou l'emploi des armes nucléaires contre les Etats non dotés d'armes nucléaires. Cela a également servi à affaiblir le régime de la non-prolifération.

Malgré un moratoire non partagé, mais qui est le bienvenu, sur les essais nucléaires par l'Union soviétique, il n'y a maintenant que peu de retenue sur ces essais. L'accord de négociation entre les Etats-Unis et l'Union soviétique est salué favorablement, mais ce n'est qu'un début, en vue de l'objectif ultime d'interdiction complète des essais nucléaires projeté dans un avenir lointain. Une date limite précise d'arrêt des essais par toutes les puissances nucléaires, mettrait fin à la spéculation et aux inquiétudes selon lesquelles les accords de désarmement nucléaire, dont on s'est beaucoup vanté, sont réduits à zéro par des essais d'autres types d'armes nucléaires, peut-être encore plus meurtrières. La Commission du désarmement, dotée d'un mandat approprié, pourrait faciliter les progrès envers une interdiction globale des essais et compléter les efforts des négociateurs des Etats-Unis et de l'Union soviétique.

L'on pourrait sans aucun doute se réjouir si l'accord sur les forces nucléaires intermédiaires était un prélude à des réductions marquantes des armes nucléaires stratégiques, cela permettrait de concrétiser certaines mesures menant à une interdiction globale des essais à laquelle s'associeraient toutes les puissances nucléaires, ce qui mènerait à des négociations et à des accords pour empêcher la course aux armements de s'étendre à l'espace extra-atmosphérique.

Aujourd'hui, l'espace extra-atmosphérique, bien qu'il soit quelque peu mystérieux, est le domaine de l'humanité tout entière, et étant donné les efforts des scientifiques, il reste ouvert à la promesse d'un développement pacifique et d'une coopération dans l'intérêt de toute l'humanité. Sa militarisation pourrait entraver cette promesse. Les progrès des pourparlers entre les Etats-Unis et l'Union soviétique concernant l'espace ont été décrits comme étant moins remarquables que les progrès relatifs aux questions liées aux forces nucléaires intermédiaires, et l'espace extra-atmosphérique ne doit pas être transformé en amphithéâtre où les grandes puissances s'affronteraient tels les gladiateurs

M. Rodrigo (Sri Lanka)

de l'Antiquité. Aussi longtemps que les deux grandes puissances spatiales se sentiront menacées l'une par l'autre, l'on continuera de confondre ce que l'on tient pour des armes défensives et ce que l'on tient pour des armes offensives avec pour résultat l'augmentation des soupçons, de l'insécurité et de la tension entre les deux puissances et de graves menaces pour nous tous.

Les traités juridiques existants, relatifs à l'espace extra-atmosphérique, malgré leurs limitations, devraient être strictement respectés en y ajoutant certaines limites quant à des accords complémentaires. Les progrès techniques ont rendu certains domaines du droit de l'espace complètement dépassés. Le Traité concernant la limitation des systèmes antimissiles balistiques doit être renforcé pour inclure une interdiction sur les armes antisatellites dans l'espace.

A la Conférence du désarmement, les questions complexes concernant l'espace extra-atmosphérique ont été examinées en profondeur. Il faut maintenant s'écarter de cette phase analytique et exploratoire pour passer à une étude directe des mesures et des initiatives proposées et donner à la Conférence du désarmement le mandat nécessaire à cette fin.

Dans cette commission, l'Egypte et le Sri Lanka, en collaboration avec la délégation des pays non alignés et d'autres délégations, chercheront, si possible par consensus, à parvenir à un accord sur une résolution sur la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et la promotion de son développement à des fins pacifiques pour le bienfait de tous.

Une autre initiative pour laquelle ma délégation a recherché la collaboration de tous les intéressés est la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix. La Déclaration de 1971 cherche, entre autres, à éliminer de l'océan Indien les tensions créées par l'affrontement naval et militaire des grandes puissances, qui a eu un effet défavorable sur la sécurité des Etats de l'océan Indien. En 1979, les Etats du littoral et de l'arrière-pays de l'océan Indien se sont réunis à New York et ont adopté une série de principes d'accord pour la mise en oeuvre de la Déclaration. Parmi ces principes, se trouvent le non-emploi de la force, le règlement pacifique des différends, la non-ingérence dans les affaires internes des Etats et la liberté de navigation pacifique, principes qui ne sont malheureusement pas toujours respectés.

M. Rodrigo (Sri Lanka)

Nous espérons que si les travaux préparatoires pour la Conférence de l'océan Indien qui doit se tenir à Colombo ne sont pas terminés à temps pour permettre sa convocation en 1988, la Conférence serait convoquée à une date ultérieure, mais pas plus tard que 1990. L'année dernière, les travaux ont été intensifiés sur les questions de fond concernant la création d'une zone de paix. Les questions en jeu sont complexes et ne sont pas prises à la légère. La Conférence de Colombo serait l'instance la plus efficace pour assurer et encourager la coopération des membres permanents du Conseil de sécurité, principaux utilisateurs de l'océan et des Etats de la région qui pourront ainsi parvenir aux objectifs de la zone de paix et établir les conditions de paix et de sécurité dans la région, voire même grâce à des arrangements appropriés en vue d'un accord international qui pourrait peut-être être conclu. Le Gouvernement de Sri Lanka a proposé d'être le pays hôte des sessions préparatoires du Comité spécial, l'année prochaine à Colombo, et des consultations à cet effet sont en cours.

L'examen des questions liées à la course aux armements maritimes a rapport avec la zone de paix de l'océan Indien et le Sri Lanka a été l'un des auteurs de la résolution 41/59 K sur les armements navals et le désarmement. Près de 25 % des armes nucléaires sont utilisées aux fins du déploiement sur mer; c'est une preuve en soi de l'importance de la question qui justifie largement qu'on l'examine de plus près et que l'on adopte des mesures de désarmement naval et que l'on traite de questions telles que la liberté de navigation pacifique, la prévention des conflits et l'établissement de mesures de confiance sur mer, l'échange d'information, etc.

L'attention accordée aux armes classiques n'implique pas une diminution de la priorité accordée aux armes nucléaires. L'acquisition et la fabrication d'armes classiques, au-delà des fins de légitime défense et de sécurité des Etats, ne peut qu'engendrer le soupçon et la méfiance qui constituent un élément de déstabilisation au niveau régional et à d'autres niveaux. A cela s'ajoute la préoccupation des petits pays comme le mien devant les transferts d'armes classiques au niveau international, à des forces irrégulières et à certains éléments sécessionnistes qui peuvent menacer l'intégrité territoriale même des Etats et saper leur potentiel de développement en forçant le détournement des ressources pour la défense. De tels transferts sont motivés commercialement mais la menace subsiste, quelle que soit la source des approvisionnements illégaux. Il

M. Rodrigo (Sri Lanka)

serait donc bon d'examiner en profondeur tous les aspects de cette question complexe à la Commission du désarmement, voire même à la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Les armes chimiques ne sont pas encore dépassées. La possibilité existe maintenant de les bannir par une action multilatérale. Une convention interdisant leur utilisation est presque à notre portée, bien qu'il faille encore régler des questions compliquées. Heureusement, comme le représentant de la Suède l'a dit, il n'y a plus d'obstacles politiques insurmontables à une convention et, avec la souplesse et la détermination nécessaires, les travaux ardu menés par les négociateurs seront bientôt couronnés de succès.

Pour la Conférence du désarmement, où l'on a discuté des questions des armes chimiques, la convention qui commence à se dégager est la preuve évidente que cette commission est capable d'agir en tant qu'instance unique de négociations multilatérales pour le désarmement. L'hésitation d'accorder un mandat pour les négociations à la Commission du désarmement étant donné les questions vitales dont elle est saisie, a été un facteur important de son incapacité et l'a réduite à un statut de facto, soit pratiquement un simple organe de délibérations sur ces questions.

La Commission comprend parmi ses représentants, les Etats les plus puissants militairement, ainsi que des représentants de petits Etats comme le mien, symbolisant le fait que l'examen et la négociation sur les questions de désarmement sont une question préoccupante, à la fois un droit et un devoir pour tous les Etats. La Commission du désarmement ne peut être à la hauteur des objectifs pour lesquels elle a été créée si elle ne dispose pas de la capacité de négocier.

Nous sommes à la veille de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Au cours de la quarante-deuxième session, nous devons préciser la date de la session extraordinaire. Elle a lieu 10 ans après la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Il nous faudra examiner les progrès de la mise en oeuvre du Document final de cette première session extraordinaire historique et examiner également la deuxième session qui n'a pas donné les mêmes résultats. Si notre verdict tend à être négatif, ce sera quand même une approbation du bien-fondé des décisions et des recommandations du Document de 1978. Le Document doit rester une base pour juger

M. Rodrigo (Sri Lanka)

les maigres réalisations de la dernière décennie, examiner le présent et rétablir des objectifs pour l'avenir. Si nous nous écartons des impératifs de ce document en arguant que ses objectifs étaient trop élevés, ou ses buts trop nobles, ce serait affaiblir notre détermination pour sauvegarder les générations qui nous suivent. Le réalisme veut parfois dire que l'on adopte la voie facile. N'acceptons pas de compromis sur les accords que nous avons passés. Il vaut mieux reconnaître les défauts de la mise en oeuvre plutôt que rectifier nos vues pour atteindre un objectif moins difficile. Les temps ont bien changé. Le Document de 1978, s'il doit être modifié, doit être renforcé et non pas affaibli par des compromis. Si nous acceptons le compromis pour ce document, nous pourrions bien mettre notre avenir en péril.

M. TORNUDD (Finlande) (interprétation de l'anglais) : Avant de commencer mon intervention, je voudrais me joindre aux autres délégations pour exprimer nos condoléances à la suite du décès de Ian Cromartie.

Je voudrais également vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la direction de la Première Commission et exprimer également mes félicitations aux membres du Bureau.

Voici plusieurs années que la Première Commission a le douteux avantage d'écouter des déclarations inquiétantes sur la persistance de la course générale aux armements. Cette année, la situation est quelque peu différente. Comme il ressort de nombreuses déclarations faites au cours du débat général, la conviction qu'il est possible de parvenir à un progrès décisif dans le domaine du désarmement est en train de gagner du terrain.

Un traité abolissant toutes les armes nucléaires américaines et soviétiques à portée intermédiaire basées à terre pourrait constituer un tournant dans l'histoire des armes nucléaires. En concluant un traité, les deux signataires conviendraient également que leur sécurité peut être maintenue à un niveau réduit d'armements. Ceci pourrait être l'amorce d'un processus menant à réduire le rôle des armes tant nucléaires que classiques dans le maintien de la paix et de la sécurité.

Le traité sur les forces nucléaires intermédiaires n'éliminerait qu'environ 3 à 4 % de toutes les armes nucléaires existantes mais son effet politique pourrait être beaucoup plus grand. En tant que traité stipulant des réductions réelles des armements nucléaires, il pourrait avoir un rôle catalyseur dans d'autres domaines du désarmement. Nous invitons instamment les Etats-Unis et l'Union soviétique à poursuivre leurs efforts afin de s'entendre sur les armes stratégiques et spatiales, sur les forces classiques et les essais nucléaires. Leurs réalisations communes ne sauraient manquer d'accroître la sécurité des parties intéressées mais seraient aussi bénéfiques à la sécurité de toutes les nations.

Le traité imminent sur les forces nucléaires intermédiaires est également historique du point de vue de la vérification du désarmement. Le traité créerait un régime de vérification rigoureux sur la pratique de l'inspection sur place, dont on pourrait s'inspirer pour faire respecter les accords de contrôle dans d'autres secteurs. Un système de vérification approprié et efficace est d'une importance décisive pour les accords de désarmement et l'instauration de la confiance.

M. Tornudd (Finlande)

L'influence positive d'un traité FNI devrait surtout se faire sentir en Europe, où son impact militaire serait considérable. Ceci s'applique aussi à l'Europe septentrionale, puisque le futur traité abolirait un nombre important d'armes nucléaires pouvant actuellement atteindre cette région.

Dans ces circonstances, il pourrait paraître déplacé de prononcer quelques paroles de mise en garde. Les réductions des armements nucléaires tant intermédiaires que stratégiques sont chaleureusement accueillies par la Finlande, mais lorsqu'il évalue l'effet d'accords futurs de désarmement, mon gouvernement doit également adopter un point de vue régional et comparatif.

Outre leur importance générale, les accords de limitation des armements pourraient affecter diverses régions ou sous-régions de manières différentes. Les accords ont un effet sur les capacités militaires et peuvent changer les modes de déploiement. Les accords pourraient également influencer la recherche et le développement militaires, les plans de construction et d'acquisition des armes. Ils pourraient même influencer les doctrines militaires. Ces conséquences exigent un examen attentif. Dans certains cas, il pourrait même en résulter des effets régionaux négatifs.

Bien entendu, l'effet régional que pourraient exercer à l'avenir les accords futurs de désarmement est difficile à prévoir, surtout avant que les accords ne soient signés et mis en vigueur. Nos hypothèses d'aujourd'hui quant aux événements futurs doivent reposer sur des programmes d'armement existants et connus. Toute tendance discernable est donc essentiellement indépendante des accords nouveaux actuellement envisagés. Notre préoccupation n'est pas due directement aux accords à venir mais à certaines tendances négatives du moment.

L'une des tendances les plus persistantes semble être le déploiement accru, par les principales puissances militaires, des missiles de croisière aéroportés ou lancés à partir de la mer, dotés d'ogives tant classiques que nucléaires. Ces missiles ont des capacités inhérentes de déstabilisation étant donné qu'il est difficile d'en vérifier la quantité, la qualité et le déploiement. Les récents progrès qui ont permis d'accroître leur capacité de pénétration aggravent encore ces problèmes. En outre, les missiles de croisière constituent, du fait de leur trajectoire, un problème de sécurité indirecte pour des pays neutres comme la Finlande. Voilà pourquoi mon gouvernement, depuis 1978, demande à toutes les puissances nucléaires d'apporter des limitations au déploiement et à la mise au point des missiles de croisière à longue portée.

M. Tornudd (Finlande)

Le rythme accéléré imprimé à la recherche et au développement militaires constitue une autre tendance. La poursuite de la course aux armements techniques est un processus perpétuel doté de sa logique interne, qui produit sans cesse de nouvelles générations d'armes de plus en plus efficaces. La course qualitative aux armements revêt une importance particulière lorsqu'il s'agit d'armes nucléaires. Cette course qualitative prend également une importance accrue dans le domaine des armements classiques. Dans l'un et l'autre cas, elle contribue à la tension internationale en créant des systèmes et des contre-systèmes plus perfectionnés. Les limitations convenues dans un certain domaine peuvent accélérer la mise au point d'armes dans d'autres domaines. La nécessité d'apporter des restrictions valables à l'aspect qualitatif de la course aux armements est évidente.

De plus, les réductions éventuelles d'armes nucléaires que - comme je viens de le dire - nous accueillons chaleureusement et appuyons, peuvent avoir en Europe des conséquences sensibles sur le rôle des forces classiques. Tout en donnant à ces forces un rôle plus central dans l'équilibre général entre les deux alliances, les accords éventuels dans le même temps mettent en relief la nécessité de procéder à des négociations en vue d'une stabilité accrue grâce à la réduction des forces classiques.

Notre inquiétude, suscitée par tous changements possibles s'agissant de l'importance relative conférée à des régions particulières, aux modes de déploiement des armes et de la course aux armements qualitative, est liée aux intérêts de notre sécurité. Chaque nation a un droit légitime à la responsabilité à l'égard de la paix et de la sécurité. C'est pourquoi le Gouvernement finlandais a toujours préconisé la retenue et la stabilité en Europe septentrionale ainsi que dans les zones marines de la région ou voisines de celles-ci. Nos initiatives dans le domaine du contrôle des armements navals visent à l'adoption de mesures concrètes propres à accroître la confiance, comme l'indique le document de travail présenté par la Finlande à la Commission du désarmement au printemps dernier. Ces mesures vont d'une éventuelle multilatéralisation de ce qu'on appelle l'Accord sur les incidents à la notification et l'observation des manoeuvres navales ainsi qu'à une plus grande transparence des questions navales au moyen d'un échange d'informations plus régulier.

M. Tornudd (Finlande)

Je voudrais maintenant passer à certaines des questions plus directement liées à notre ordre du jour de désarmement multilatéral. La Finlande a toujours préconisé l'interdiction complète des essais nucléaires. Une interdiction complète des essais nucléaires imposerait des limites réelles au perfectionnement qualitatif des armes nucléaires. Elle contribuerait également à renforcer le régime mondial de non-prolifération. C'est pourquoi nous saluons la récente déclaration de l'Union soviétique et des Etats-Unis quant à leur intention d'entamer des négociations à grande échelle, étape par étape, sur les questions d'essais nucléaires avant le 1er décembre prochain.

M. Tornudd (Finlande)

Nous continuons de penser qu'un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires assorti de dispositions de vérification efficaces devrait pouvoir être négocié dès maintenant. Cependant, nous reconnaissons également le bien-fondé de l'approche progressive, à condition qu'elle soit solidement tournée vers le but final, la cessation de tous les essais nucléaires, dans tous les milieux et à tout jamais.

Les nouveaux entretiens soviéto-américains qui complètent les efforts multilatéraux déployés depuis quelque temps déjà à la Conférence du désarmement, à Genève, n'ont malheureusement abouti qu'à des résultats insuffisants. Nous espérons que les efforts multilatéraux faits dans ce domaine vont acquérir un dynamisme nouveau.

La Finlande contribue aux efforts multilatéraux qui sont faits en faveur d'un traité sur l'interdiction des essais nucléaires en mettant à la disposition de tous son savoir-faire technique dans le domaine de la vérification sismique. La Finlande prend une part active à la mise au point d'un système international d'échange de données, qui constituerait la base technique nécessaire à une surveillance fiable des phénomènes sismiques à des fins de vérification. Nous sommes heureux des progrès constants réalisés dans ce domaine.

A notre avis, une autre question prioritaire de la diplomatie du désarmement multilatéral est celle de l'interdiction complète des armes chimiques. La Finlande, quant à elle, ne possède par d'armes chimiques et n'en fera jamais l'acquisition. Au contraire, la Finlande, depuis 15 ans, consacre des ressources considérables à la mise au point de moyens techniques permettant de vérifier le désarmement chimique. Les résultats de nos recherches ont été régulièrement mis à la disposition de la Conférence du désarmement. Ils sont également à la disposition de tous.

Des progrès considérables ont été accomplis dans les négociations sur les armes chimiques. L'interdiction complète et vérifiable de ces armes à l'échelle mondiale, sans être encore tout à fait accessible, est cependant plus à portée de la main qu'elle ne l'était il y a seulement un an.

Quant à la question clef de la vérification, les divergences ont été réduites de manière décisive, espérons-nous. La Finlande se félicite de l'accord qui s'amorce sur les inspections obligatoires sur place par mise en demeure. Etant

M. Tornudd (Finlande)

donné les graves conséquences qu'aurait la présomption de l'existence de stocks d'armes chimiques non déclarés sur la sécurité internationale, si elle n'est pas dissipée de manière rapide et satisfaisante, ces inspections s'imposent de toute évidence.

Bien qu'elles soient sans rapport avec la question des armes chimiques en tant que telle, les démonstrations récentes de la viabilité des dispositions d'inspection qui figurent dans le Document de la Conférence de Stockholm sont encourageantes. Comme je l'ai déjà dit, nous attendons avec intérêt tout élan que le régime de vérification d'un futur accord sur les forces nucléaires à portée intermédiaire entre les Etats-Unis et l'Union soviétique pourrait conférer aux négociations sur les armes chimiques à cet égard.

La Commission du désarmement des Nations Unies joue à notre avis un rôle important en tant qu'instance mondiale où sont lancées de nouvelles idées dans le domaine du désarmement. Nous constatons avec satisfaction que des questions telles que le désarmement classique et naval, de même que la vérification, font maintenant l'objet de discussions sérieuses à la Commission. Nous envisageons avec intérêt la poursuite de ces débats.

Il ressort de ce que je viens de dire que la Finlande attache une importance particulière au fait que les armements et le désarmement navals figurent à l'ordre du jour de la Commission du désarmement. Cet aspect du désarmement a longtemps été négligé - en dépit de précédents historiques vénérables. Nous avons l'intention de revenir sur la question lors de la prochaine session de la Commission.

Nous sommes heureux que la discussion sur la vérification sous tous ses aspects ait été entamée cette année à la Commission du désarmement. Bien que la vérification soit toujours, par définition, liée à des accords précis de désarmement, nous estimons qu'elle comporte également des éléments communs qui peuvent être examinés sur un plan général.

Nous estimons également que le rôle des Nations Unies dans la vérification des accords multilatéraux de désarmement doit être accru. La proposition que nous avons faite à la Commission du désarmement de créer une base de données de vérification que rassembleraient et gèreraient les Nations Unies est dictée par cette conviction. Nous sommes heureux de la réaction que notre proposition a suscitée. Nous continuerons de travailler dans ce sens à la Commission, afin

M. Tornudd (Finlande)

d'élaborer une recommandation concrète à laquelle l'Assemblée générale pourra donner suite.

L'un des rares succès enregistrés dans l'histoire récente des conférences consacrées au désarmement est celui remporté par la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement. La Finlande a joué un rôle actif dans cette conférence. Nous nous félicitons de l'adoption du Document final par consensus. Il a été encourageant de constater que malgré les opinions diverses des pays participants, il a été possible de surmonter les divergences et d'élaborer un document de fond. La Conférence est parvenue à certaines conclusions importantes concernant la relation entre le désarmement et le développement, deux processus qui devraient se soutenir et se stimuler mutuellement. Le Document final indique une nouvelle approche, un nouveau départ dans les efforts qui sont entrepris pour venir à bout des problèmes graves. En conséquence, il est absolument conforme à l'opinion de la Finlande, à savoir que chaque être humain a le droit d'aspirer à un niveau de vie raisonnable et de vivre en paix. L'important, est que la communauté internationale a une meilleure compréhension de la manière dont la sécurité doit être poursuivie. Dans le Document final, nous avons convenu que la sécurité jouait un rôle clef dans la relation complexe et difficile qui existe entre le désarmement et le développement et que le désarmement, le développement et la sécurité constituent les trois piliers de la paix. Le Gouvernement finlandais est disposé à participer aux travaux destinés à assurer l'application du Document final.

L'Assemblée générale a décidé l'an dernier de convoquer en 1988 la troisième session extraordinaire consacrée au désarmement. Le Comité préparatoire de la session extraordinaire a déjà adopté un projet d'ordre du jour. Comme les ordres du jour des sessions extraordinaires précédentes, il s'agit là d'un compromis qui permet d'organiser avec souplesse les travaux de la session.

La Finlande attend avec intérêt cette session extraordinaire en laquelle elle voit une instance universelle faisant autorité. Son but devrait être de définir une stratégie internationale du désarmement fondée sur le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, de même que sur les résultats, si insuffisants soient-ils, de la deuxième session.

M. Tornudd (Finlande)

La tâche de la troisième session extraordinaire devrait consister à renforcer le rôle des Nations Unies dans les efforts multilatéraux de désarmement. Il est nécessaire de réviser le mécanisme de désarmement des Nations Unies en ce qui concerne les questions procédurales, les pratiques de travail et la composition de certains des principaux organes de désarmement. Par une rationalisation et une innovation dans ce domaine, l'Organisation mondiale pourrait concentrer plus efficacement ses efforts sur les questions essentielles du désarmement international, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales.

Mme MULAMULA (République-Unie de Tanzanie) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation a appris avec une grande tristesse le décès de l'Ambassadeur Cromartie. Nous adressons nos sincères condoléances à la délégation du Royaume-Uni.

Monsieur le Président, en mon nom personnel et au nom de ma délégation, je vous félicite de votre élection à la présidence de la Première Commission. Ma délégation est particulièrement heureuse de voir un fils illustre de l'Afrique présider cette importante commission, dont la tâche est de débattre de questions qui sont la pierre angulaire du maintien de la paix et de la sécurité internationales. La profonde reconnaissance de ma délégation va également à votre prédécesseur, l'Ambassadeur de la République démocratique allemande, M. Zachmann, qui a mené avec beaucoup de dévouement et d'efficacité les débats de la Commission durant la quarante et unième session.

La Commission se réunit avec pour toile de fond les grands espoirs qu'a suscité le résultat des longues négociations qui ont eu lieu entre les superpuissances sur l'élimination d'armes meurtrières de destruction massive. Des observateurs ont donné les raisons de l'accord conclu entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. Nonobstant les raisons avancées, le fait que les deux superpuissances aient choisi le dialogue plutôt que l'invective est un signe encourageant qui augure bien de l'avenir. Pour la même raison, nous nous félicitons de l'accord de principe tendant à conclure un traité sur l'élimination des missiles à courte portée et des missiles à portée intermédiaire en Europe et ailleurs. Il faut espérer qu'un accord sera signé. Toutefois, sans un désarmement général et complet, l'accord ne résoudra ni le problème global des armes nucléaires, ni les controverses que suscitent ces questions. Par conséquent, c'est avec un optimisme circonspect que ma délégation attend la réunion au sommet prévue entre les dirigeants des deux superpuissances, tout en espérant qu'ils concrétiseront juridiquement un traité sur les missiles nucléaires à portée intermédiaire. Nous les prions également instamment d'examiner la question d'un désarmement nucléaire total.

Si nous saluons les efforts bilatéraux réalisés dans les négociations sur le désarmement en vue de parvenir à un désarmement général et complet, nous partageons les vues exprimées par d'autres délégations, à savoir qu'aussi utiles et sérieuses soient-elles, les négociations bilatérales ne peuvent remplacer les négociations

Mme Mulamula (Tanzanie)

ultilatérales : les deux types de négociations doivent se compléter et non s'entraver ou s'exclure. Comme il a été souligné à Harare en 1986, dans la Déclaration des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, nous espérons que les deux puissances informeront officiellement l'Assemblée générale des Nations Unies et la communauté internationale dans son ensemble des progrès enregistrés dans ces négociations, plutôt que de nous obliger à relever des bribes d'informations dans les médias.

A cet égard, ma délégation est déçue par la situation qui règne dans la seule instance de négociations multilatérales sur le désarmement - la Conférence du désarmement. A la lecture de son rapport, il apparaît clairement que le travail accompli par la Conférence du désarmement laisse beaucoup à désirer. La Conférence a une fois de plus montré qu'elle était incapable de créer des comités spéciaux chargés d'étudier les questions prioritaires inscrites à son ordre du jour : l'interdiction des essais nucléaires, la cessation de la course aux armements nucléaires, le désarmement nucléaire, la prévention d'une guerre nucléaire et toutes les questions qui s'y rattachent. La position obstinée de certains Etats dotés d'armes nucléaires, membres de la Conférence du désarmement, a hélas! paralysé le bon fonctionnement de cet organe. Le seul domaine, nous dit-on, dans lequel des tendances positives ont été enregistrées à la Conférence du désarmement - comme le Secrétaire général le reconnaît dans son rapport sur l'activité de l'Organisation (A/42/1) - est celui des armes chimiques. Toutefois, comme dans les rapports précédents de la Conférence du désarmement qui indiquent que les projets de texte ne lient aucune délégation, la déclaration d'ouverture annexée au projet de convention nuit à la note positive que l'on percevait dans ces différents rapports. Egalement gênants sont les nombreux crochets qui figurent dans le texte.

Le rapport que le Président de la Commission du désarmement a présenté devant la Commission, à la dernière session de printemps, faisait état d'un autre résultat décourageant des efforts multilatéraux entrepris par les organes des Nations Unies lors des délibérations sur le désarmement.

Ma délégation s'inquiète particulièrement des progrès insignifiants enregistrés sur une question qui revêt une grande importance pour notre région comme pour toutes les nations du monde éprises de paix : la capacité nucléaire de l'Afrique du Sud. Point n'est besoin de rappeler aux délégations le danger qu'encourrait la communauté internationale si l'Afrique du Sud, en proie au désespoir et dotée de l'arme nucléaire, décidait de déclarer une importante guerre

Mme Mulamula (Tanzanie)

régionale qui pourrait entraîner un affrontement mondial. Le danger sous-jacent a été porté à notre attention par le Secrétaire général qui, dans son rapport, déclare :

"Sans sous-estimer le danger extrêmement grave que représentent les armes nucléaires en général, on peut affirmer qu'elles avaient un aspect particulièrement inquiétant aux mains d'un régime qui tente désespérément de préserver la suprématie blanche." (A/35/402, p. 46)

Rétrospectivement, la question de la capacité nucléaire de l'Afrique du Sud ne peut donc être séparée des intentions du régime d'apartheid, dont la politique a été condamnée par cet organe en tant que crime contre l'humanité. Dans la même optique, nous prions instamment les membres qui ont fait obstacle à l'adoption par consensus d'une décision sur cette question de reconsidérer leur position dans l'intérêt de l'humanité, car aux yeux des victimes de l'apartheid, il s'agit d'une question de vie ou de mort. Les pressions exercées récemment sur l'Afrique du Sud et sa déclaration selon laquelle elle allait signer le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ne sont en fait qu'une tactique destinée à calmer ceux qui s'opposent à ce régime et qui veulent l'exclure de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Pour ma délégation, ce sont là des efforts faits pour cacher la nature du problème et auxquels, malheureusement, se sont laissés prendre certains pays représentés à la réunion annuelle qui s'est tenue à Vienne en septembre. Une fois signataire du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, l'Afrique du Sud aura toute licence pour se joindre au club nucléaire exclusif puisqu'elle a déjà la capacité nucléaire. Si le Traité sur la non-prolifération a lié les mains des Etats non dotés d'armes nucléaires qui y sont parties, il a toutefois permis une prolifération horizontale d'armes nucléaires par les Etats qui en sont dotés. Mon gouvernement n'a donc pas trouvé à ce jour de raisons qui justifient l'adhésion de ce régime au Traité.

Si j'ai passé beaucoup de temps sur cette question, c'est parce que la question de la capacité nucléaire de l'Afrique du Sud a déjoué tous les efforts que nous faisons pour traduire dans la pratique la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique adoptée depuis longtemps par l'OUA. Cette déclaration est avant tout l'expression de notre inquiétude face au chantage nucléaire que ne cesse de faire le régime raciste auprès des Etats africains dépendants, régime qui, par sa politique de déstabilisation, maintient les pays voisins dans un état de siège perpétuel.

Mme Mulamula (Tanzanie)

Un autre domaine qui préoccupe ma délégation est la militarisation continue de l'océan Indien et la présence militaire qu'y maintiennent des superpuissances ainsi que d'autres puissances maritimes. Les efforts réalisés pour appliquer la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix grâce à la convocation d'une conférence des Nations Unies ont été déjoués par ces mêmes puissances. Le rapport du Comité spécial sur l'océan Indien présenté à cette session de l'Assemblée générale témoigne clairement de l'impasse dans laquelle se trouve le Comité pour ce qui est de la convocation, à Colombo, d'une conférence internationale sur l'océan Indien en tant que zone de paix. Une fois encore, il a été demandé au Comité de repousser cette conférence attendue de longue date. Bien que la Tanzanie, membre du Comité spécial, se soit jointe au consensus en faveur du projet de résolution recommandé par le Comité spécial à la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale, qui figure dans son rapport (A/42/29), elle ne peut toutefois pas cacher sa déception devant la décision qui a été prise de repousser la conférence à une date ultérieure. Mon gouvernement regrette tout particulièrement les tentatives faites délibérément par certains pays pour déjouer tous les efforts faits pour convoquer cette conférence et repousser ses préparatifs indéfiniment. L'on ne peut que conclure que ces attermolements reflètent le refus inflexible de ces pays d'envisager l'idée même de leur retrait de l'océan Indien.

Mme Mulamula (Tanzanie)

Le danger auquel sont exposés les Etats du littoral et de l'arrière-pays du fait de la rivalité militaire dans l'océan se passe d'explications, car ce danger est à notre porte. Il faut agir de façon concrète pour débarrasser l'océan Indien de la présence menaçante des grandes puissances qui a entravé les travaux de la Commission. Ma délégation a été également consternée par le refus d'avaliser l'offre du Gouvernement du Sri Lanka d'accueillir à Colombo l'une des sessions préparatoires. Cependant, ma délégation est certaine que la raison prévaudra dans les efforts que nous faisons au sein de la Commission pour aboutir à la convocation de cette importante conférence. Après tout, il est de l'intérêt de tous de pouvoir naviguer dans des eaux sûres et l'objectif de la Conférence est d'ouvrir la voie au rétablissement de la paix dans les eaux troublées de l'océan Indien.

En exprimant notre déception, nous ne voulons pas dire qu'il n'y a pas eu une évolution positive dans d'autres domaines. La convocation de la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement est à porter au crédit des efforts multilatéraux de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement, même si le résultat en a été modeste. Pour reprendre les paroles du Président de la Conférence, M. Natwar Singh

"... La Conférence a donné le premier coup pour la bonne cause, au bon moment et dans l'instance appropriée."

Malheureusement, le Document final, qui a été adopté par consensus, n'a pas répondu aux attentes de nombreuses délégations, y compris la mienne. Toutefois, il s'y trouve approuvé pour la première fois l'étroite relation multidimensionnelle qui existe entre le désarmement et le développement. Je suggère donc d'étudier ce document comme point de départ précieux d'une orientation et d'une décision futures en vue d'atteindre l'objectif de désarmement et de développement. Nous, pays en développement, devons construire sur ce qui a été acquis grâce à nos efforts et à nos décisions concertés au sein de la Commission.

Un autre événement marquant a été la décision, adoptée par consensus, de tenir la troisième session extraordinaire consacrée au désarmement en 1988 et de convenir d'un ordre du jour. Ma délégation espère donc que le fait d'avoir fixé les date et lieu de la session extraordinaire ne posera pas de problème et que cela évitera ainsi au Comité de perdre un temps précieux.

Mme Mulamula (Tanzanie)

Pour conclure, je tiens à dire une fois encore, Monsieur le Président, combien ma délégation est peu satisfaite des méthodes de travail de la Commission. Nous sommes déçus de voir que les consultations menées par votre prédécesseur sur la rationalisation des travaux de la Commission n'ont pas donné de résultat. Nous sommes donc dans la même situation précaire, qui nous oblige à écouter des déclarations répétitives lors du débat général et à nouveau lors du débat sur des points spécifiques de l'ordre du jour. Nous espérons que vous réexaminerez la question des doubles emplois qui tiennent à l'organisation du travail et reprendrez les consultations là où les avait laissées l'Ambassadeur Zachmann, comme vous l'avez indiqué dans votre première déclaration sur l'organisation de nos travaux. Je tiens à vous assurer de la coopération totale de ma délégation dans cette entreprise.

M. AH-BANG (Singapour) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, au nom de ma délégation, je voudrais vous adresser nos chaleureuses félicitations pour votre élection à l'unanimité à la présidence de la Première Commission. Les félicitations de ma délégation vont également aux autres membres du Bureau à l'occasion de leur élection.

Voilà presque un an, M. Reagan, Président des Etats-Unis, et le Secrétaire général de l'URSS, M. Gorbatchev, se rencontraient à Reykjavik pour s'efforcer sérieusement de réduire leurs divergences sur le désarmement et d'autres questions. Il y a quelques semaines, les Etats-Unis et l'Union soviétique parvenaient à un accord de principe sur l'élimination de deux catégories d'armes nucléaires, les armes à courte portée et à portée intermédiaire - l'Accord sur les forces nucléaires intermédiaires (FNI). D'ici à la fin de la présente session de l'Assemblée générale de l'ONU, le Président Reagan et le dirigeant soviétique, M. Gorbatchev, tiendront un autre sommet - le troisième en deux ans - afin de confirmer cet accord et d'en réaliser éventuellement d'autres.

Ces événements ne sont pas le fait du hasard. Ils traduisent des changements fondamentaux dans les relations entre les superpuissances et donc dans la politique internationale. Ils constituent les jalons d'un monde en mutation. Les superpuissances ne se menacent plus de s'entre-avaler, comme elles le faisaient auparavant, au temps de la rhétorique de la guerre froide. Elles sont maintenant d'accord pour parler d'un monde pacifique et stable et de le créer, espérons-le.

M. Ah-Bang (Singapour)

Quel qu'il soit, le résultat de ce changement dans leurs relations aura un grand impact sur toutes les nations et sur la politique mondiale. Cette ère nouvelle est marquée par une plus grande convergence de vues et d'intérêts des deux superpuissances, c'est une ère dans laquelle elles régleront leurs propres problèmes et ceux du monde directement, peut-être en laissant peu de chances à la voix du tiers monde de s'exprimer.

L'anecdote suivante de Lewis Carrol, auteur de "Through the Looking-Glass", décrit parfaitement le nouveau monde en mutation :

"Dans un coin de la pièce où ils étaient entrés se trouvait un grand miroir. Dodgson donna à sa cousine une orange et lui demanda dans quelle main elle la tenait. Lorsqu'elle lui répondit, 'La droite', il lui demanda d'aller devant le miroir et de lui dire dans quelle main la petite fille du miroir tenait l'orange. 'La main gauche', répondit-elle avec étonnement. 'Exactement', dit Dodgson. 'Et comment expliques-tu cela?' Alice répondit 'Si j'étais de l'autre côté du miroir...'"

Cette anecdote montre bien que la notion de "droite" et de "gauche" dépend de l'angle sous lequel on se place. L'image de l'autre que leur renvoyait le miroir a jusqu'ici déteint sur les relations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. Toutefois, après s'être regardés l'un l'autre sous des angles opposés pendant 40 ans, ils ont décidé de traverser leurs miroirs respectifs pour se regarder l'un l'autre sans erreur de perspective.

Quels sont les motifs de ce changement? Jusqu'à une date récente, les Etats-Unis avaient un avantage nucléaire sur l'Union soviétique. Dans la perspective soviétique de l'époque, tant que ce déséquilibre persisterait l'URSS devait faire de grands efforts pour réduire l'écart. Les Etats-Unis naturellement ont essayé de maintenir leur avance dans le domaine nucléaire en mettant au point des techniques et des systèmes nucléaires de pointe pour répondre à ce qui leur semblait être des préparatifs militaires considérables des Soviétiques. Ceci a inévitablement conduit à la course aux armements nucléaires qui, au fil des années, n'a pu être poursuivie qu'en mettant à rude épreuve les économies respectives des deux pays. L'Union soviétique est enfin arrivée à la parité nucléaire avec les

M. Ah-Bang (Singapour)

Etats-Unis, mais elle n'y est arrivée qu'en le payant très cher sur le plan économique. Depuis un certain temps, les deux superpuissances ont compris à quel point la course aux armements était vaine; cependant, les deux parties se sont montrées fort circonspectes sur la question du désarmement jusqu'à ce que n'apparaissent dernièrement de nouveaux dirigeants soviétiques moins tenus par les dogmes de l'ère de la guerre froide.

M. Ah-Bang (Singapour)

Une nouvelle évaluation des intérêts nationaux et de la politique étrangère soviétiques a suivi. Un nouveau style de diplomatie internationale, le glasnost, a fait son apparition. En fait, on peut traduire glasnost par ouverture ou transparence. Le glasnost a donné lieu à une nouvelle manière d'aborder les questions de désarmement. Pour la première fois, l'Union soviétique est allée au-delà de ce que, par le passé, les deux superpuissances étaient prêtes à concéder l'une à l'autre. Elle a accepté l'option double zéro et avancé la doctrine de la suffisance raisonnable des forces militaires qui exige le maintien d'une défense appropriée mais non l'investissement dans une interminable course aux armements. Il en est résulté le récent accord FNI.

Dans cette nouvelle ère de relations améliorées entre les superpuissances, avons-nous des chances de voir un monde meilleur et plus prometteur? Quelles en seront les incidences sur l'Europe, l'Asie et le reste du monde? Les nouveaux rapports entre les Etats-Unis et l'Union soviétique auront avant tout des répercussions importantes sur l'équilibre des forces en Europe, où se fait sentir le moindre glissement dans les relations Est-Ouest. L'Alliance atlantique se fondait sur le parapluie nucléaire des Etats-Unis pour maintenir l'équilibre stratégique avec le Pacte de Varsovie, qui a la supériorité dans le domaine des armes classiques. En l'absence de ce parapluie nucléaire des Etats-Unis qui est d'importance vitale, le fragile équilibre stratégique de l'Europe sera troublé. Devant cette possibilité, les pays d'Europe occidentale seront peut-être appelés à réévaluer leur sécurité et les hypothèses de base sur lesquelles elle repose.

Il ne fait guère de doute que les groupements européens, tant de l'Ouest que de l'Est, voudraient connaître une Europe plus stable. Toutefois, pour les pays d'Europe occidentale, cette stabilité est perçue comme reposant sur l'équilibre des forces entre les deux blocs. En réévaluant leur sécurité, les pays d'Europe occidentale devront sans doute choisir entre deux options générales : se réarmer avec des armes, tant nucléaires que classiques, ou négocier avec leurs homologues d'Europe orientale en vue d'une réduction mutuelle des forces. Il est significatif que, faisant écho à l'accord FNI, les pays d'Europe occidentale ne désirent pas lier la sécurité et le désarmement en Europe à un quelconque accord réalisé entre les deux superpuissances sur une base bilatérale.

L'équilibre des forces en Asie, vu dans une large perspective stratégique, n'est pas aussi délicat que celui de l'Europe. Cependant, depuis les années 70, l'Asie n'a pas échappé à la rivalité des superpuissances, comme le montrent les

M. Ah-Bang (Singapour)

sérieux efforts déployés par une des parties pour pénétrer dans cette région où, par tradition, elle n'avait guère d'influence. Tout équilibre futur de la configuration des forces en Asie devra sans doute tenir compte de la Chine. Tout montre qu'elle a un potentiel de superpuissance. Cependant, il est important de noter que les dirigeants chinois ont opté pour le développement économique plutôt que pour la militarisation. Ils ont pris l'initiative de réduire leurs forces classiques d'un million d'hommes. Selon le document d'information des Nations Unies, intitulé "Questions et réponses sur la relation entre le désarmement et le développement",

"Les dépenses militaires chinoises en pourcentage de la production nationale sont tombées d'un tiers de 1979 à 1983. La modernisation de l'agriculture, de l'industrie, de la science et de la technique est prioritaire par rapport à la modernisation militaire et on signale une croissance rapide de l'économie et du niveau de vie en Chine."

L'exemple de la Chine devrait servir de modèle aux autres grandes puissances.

Ailleurs dans le monde, les pays se trouvent devant des dilemmes semblables au cas où les deux superpuissances décidaient de garder leurs distances dans les affaires régionales localisées à la suite du glasnost. Dans un monde de guerre froide bipolaire, les superpuissances ont activement sollicité les pays du tiers monde pour qu'ils s'alignent dans leur lutte pour la suprématie. Cependant, cela changera certainement à mesure que l'alignement idéologique perdra de son importance dans les nouveaux rapports entre superpuissances. Les pays du tiers monde devront peut-être réévaluer leur rôle dans ce monde nouveau et changeant. Entendent-ils persister dans leur orientation traditionnelle ou s'engageront-ils à leur manière dans une ligne politique relativement indépendante? Chaque pays devra décider ce qui lui convient le mieux. Toutefois, si les petits Etats entendent rester dans le grand courant de la politique internationale, ils devront suivre le rythme du monde nouveau et changeant.

Même si la menace de guerre nucléaire diminue du fait de la diplomatie du glasnost et d'un changement dans les relations entre superpuissances, il ne s'ensuivra pas automatiquement un monde où règnera l'ordre et la stabilité. Comme je l'ai dit, de nouveaux équilibres des forces à l'échelon régional apparaissent et les pays autres que les deux superpuissances devront trouver d'autres moyens de sécurité. Trois choix s'offrent à eux : premièrement, les pays pourraient se réarmer, ce qui n'est pas une bonne option; deuxièmement, les pays pourraient

M. Ah-Bang (Singapour)

donner leur assentiment au désarmement régional pour les forces, tant classiques que nucléaires; ou, troisièmement, ils pourraient constituer de nouveaux groupements régionaux pour résoudre les problèmes régionaux eux-mêmes sans recourir à la force et sans l'intervention des grandes puissances.

Les vues exprimées, tant au cours des discussions de l'Assemblée générale que de la Commission, montrent à l'évidence que le réarmement n'est pas la solution pour assurer la paix et la stabilité mondiales. Je partage l'avis de nombreuses délégations, selon lequel la diplomatie du glasnost ne devrait pas être limitée aux deux superpuissances. Elle devrait pénétrer jusqu'au niveau régional, et le désarmement régional, tant en armes classiques que nucléaires, devrait être poursuivi en tant que clef d'un monde stable et équilibré. Liée à cela il y a la création de groupements régionaux non pas à des fins d'alliances militaires mais en vue du règlement pacifique des différends. Les récentes propositions de paix soumises par le Groupe des pays d'Amérique centrale, pour résoudre leurs propres problèmes régionaux, représentent un pas dans la bonne direction. Bien sûr, il y a une réussite qu'on connaît, celle de l'ANASE. Avant sa création, les relations entre les pays de l'Asie du Sud-Est non communistes étaient marquées par la méfiance, l'envie, et même des conflits. Grâce à l'esprit de coopération régionale qui règne depuis la création de l'ANASE, ses membres entretiennent des relations plus positives et plus compréhensives. La discorde a été remplacée par l'harmonie régionale, la stabilité et la prospérité économique.

La guerre et la paix sont le résultat des intentions et des volontés de l'homme et non des armes. Les armes sont le moyen de mener les guerres; elles ne sont pas en elles-mêmes les causes de la guerre. Les discussions sur le désarmement et le contrôle des armements ne seront pas complètes si on n'y consacre pas suffisamment de temps aux causes de la guerre et aux moyens de les éliminer.

M. Ah-Bang (Singapour)

Etant donné que la plupart des membres de la Première Commission sont des Etats non dotés d'armes nucléaires, notre force réside dans notre crédibilité et dans le fait qu'on nous prend au sérieux. Je partage l'opinion du représentant du Ghana selon laquelle nous devrions éviter de transformer cette instance en une tribune de propagande ou en l'instrument d'une politique idéologique ou de blocs. Nous devrions nous efforcer de faire de cette commission une instance de contrôle des armes respectée, où l'on discuterait et recommanderait des propositions concrètes de désarmement et de vérification, et où l'on suggérerait des solutions en vue de la paix et de la stabilité du monde. Ce n'est pas au nombre de ses résolutions que l'on jugera la crédibilité de la Première Commission mais plutôt à leur qualité. Si nous arrivions à présenter et à faire adopter ici des résolutions de meilleure qualité, les normes sur lesquelles nous nous fondons seraient plus élevées pour nous-mêmes et pour nos futures délibérations.

Nous comptons sur votre compétence, Monsieur le Président, pour guider cette instance vers l'examen de fond des questions relatives au désarmement et au contrôle des armes.

M. van SCHAIK (Pays-Bas) (interprétation de l'anglais) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter, ainsi que les autres membres du Bureau, d'avoir été élus aux postes importants de cette commission. Je voudrais également exprimer ma reconnaissance à l'Ambassadeur Zachmann, de la République démocratique allemande, pour l'excellent travail qu'il a accompli l'an dernier en tant que président de la Commission.

Ma délégation souscrit pleinement à la déclaration faite à cette commission par le représentant du Danemark, qui a pris la parole au nom des Etats membres de la Communauté européenne. Les questions que nous examinons ici aujourd'hui relèvent de plus en plus, en effet, de la coopération politique entre les 12 pays membres de la Communauté européenne.

Pour le Gouvernement des Pays-Bas, les objectifs de paix et de sécurité, de prospérité et de justice sont étroitement liés. Les politiques de désarmement devraient, en fait, se situer dans un large contexte. Le désarmement ne saurait être obtenu si des progrès ne sont pas faits dans d'autres domaines.

Salvador de Madariaga, à l'époque où il était conseiller à la Société des Nations, écrivit un jour :

M. van Schaik (Pays-Bas)

"La solution du problème du désarmement ne peut se trouver dans le problème même, mais uniquement en dehors de lui."

Et il poursuit :

"En fait, le problème du désarmement n'est pas le problème du désarmement. En réalité, il est le problème de l'organisation de la communauté mondiale."

Toujours dans l'optique de ces sages observations, il est fort à propos que nous puissions discerner certains éléments favorables dans la situation internationale. Nous remarquons des signes de réforme et d'ouverture dans des pays où, récemment encore, le statu quo et la stagnation constituaient des obstacles, y compris sur la voie de la coopération internationale. Dans le contexte Est-Ouest, nous sommes témoins de nouveaux événements importants. Les anciennes normes dans les relations Est-Ouest se sont révélées moins statiques qu'on ne le croyait possible il y a peu de temps encore.

Il est évident que des incertitudes et des attitudes rigides de toutes sortes ne peuvent être éliminées du jour au lendemain. Dans certaines régions du monde, des guerres dévastatrices et des conflits armés font rage. Il semble cependant y avoir maintenant de véritables perspectives de progrès. Dans les négociations portant sur le contrôle des armes notamment, les attitudes ont changé, le climat s'est amélioré et des réalisations concrètes sont en vue.

Le Gouvernement des Pays-Bas est hautement satisfait de l'accord de principe signé le 18 septembre sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, connu sous le sigle INF. L'élimination de tous les missiles nucléaires américains et soviétiques à portée intermédiaire plus longue et plus courte prendront une signification historique. Pour la première fois dans la période de l'après-guerre, des catégories entières d'armes nucléaires, y compris certaines des plus modernes de ces armes, seront démantelées.

Le Gouvernement des Pays-Bas estime encourageants aussi les progrès réalisés dans le domaine de la réduction des armes stratégiques. Nous espérons fermement que des réductions importantes et vérifiables, à des niveaux égaux, structurés de manière à renforcer la stabilité, suivront de près un accord sur les forces nucléaires à portée intermédiaire.

Nous considérons qu'il est très important que les Etats-Unis et l'Union soviétique se soient mis d'accord sur des négociations progressives à une très

M. van Schaik (Pays-Bas)

grande échelle pour limiter les essais nucléaires et finalement y mettre un terme avant le 1er décembre 1987. Nous espérons que des progrès nous permettront bientôt de nous rapprocher de notre objectif commun, qui est celui d'une interdiction globale des essais.

Nous espérons que les négociations sur la question de la vérification en ce qui concerne le Traité sur le seuil de 1974 et le Traité sur les explosions nucléaires à des fins pacifiques de 1976 seront bientôt couronnées de succès. Une vérification stricte est techniquement possible en soi et ne doit donc pas nécessairement faire obstacle à la réduction des essais.

En nous efforçant d'atteindre l'objectif important que représente l'interdiction globale des essais, nous soutenons l'idée d'un programme progressif de limitation et ultérieurement de cessation des essais nucléaires, parallèlement à un programme de réduction et finalement d'élimination de catégories d'armes nucléaires. Il est encourageant de voir que les événements récents indiquent cette tendance, confirmant ainsi le bien-fondé d'une approche souvent prônée dans le passé par les Pays-Bas.

Cela m'amène à faire quelques remarques d'ordre général sur la relation entre les négociations bilatérales entre les Etats-Unis et l'URSS et les efforts multilatéraux dans le domaine de la limitation des armements. Le climat international plus favorable offre des possibilités de progrès dans les consultations multilatérales et les négociations sur la limitation des armements et le désarmement.

En fait, toutes les nations doivent coopérer à l'étude de propositions constructives de désarmement. Elles doivent apporter leur contribution à la recherche d'accords sur des réductions équilibrées des armements, des forces armées et des budgets militaires. En effet, la limitation des armements et le désarmement bilatéraux et multilatéraux sont complémentaires. Nous devons considérer les négociations actuelles dans différentes instances comme représentant un effort combiné.

La plupart des problèmes en matière de contrôle des armements et de désarmement ont, pour diverses raisons, une dimension multilatérale. Il se peut même que la coopération ou la participation de nombreux pays soit essentielle à l'exécution efficace de certains programmes de contrôle des armements. Toutefois, dans l'état actuel des relations de pouvoir, les Etats-Unis et l'Union soviétique

M. van Schaik (Pays-Bas)

devraient, en tant que principaux protagonistes, jouer le rôle spécial qui leur incombe.

Nous sommes tous conscients de ce que les négociations bilatérales entre les Etats-Unis et l'URSS sur les questions nucléaires et spatiales ont lieu sur une toile de fond où s'inscrit l'énorme préoccupation du monde. C'est l'une des raisons pour lesquelles les pourparlers sur le désarmement, quand ils s'y prêtent, devraient également avoir lieu dans un vaste contexte. Outre des négociations sur une base régionale, la Conférence du désarmement devrait servir d'instance globale appropriée dans laquelle, parallèlement aux pourparlers bilatéraux de Genève, des négociations seraient menées qui, tout en étant en partie indépendantes de ces pourparlers bilatéraux, leur seraient en partie complémentaires.

M. van Schaik (Pays-Bas)

Ce lien existant entre la Conférence du désarmement et les négociations bilatérales exige non seulement que leurs travaux soient menés de pair, afin d'éviter tous chevauchements, mais que toutes les parties intéressées fassent preuve de sagesse. Par exemple, nous ne voyons pas comment tirer parti des décisions prises à la Conférence du désarmement qui entraveraient les négociations détaillées que mènent les superpuissances. D'un autre côté, nous espérons que ces pays ne perdront pas de vue qu'ils traitent de questions qui préoccupent le monde entier. La Conférence, comme l'Assemblée générale, devrait continuer d'être informée des derniers progrès réalisés dans le cadre des négociations bilatérales. On devrait permettre à la Conférence du désarmement d'entreprendre des travaux complémentaires utiles en temps opportun. La question de l'interdiction des essais nucléaires est un exemple qui montre que les approches bilatérale et multilatérale devraient se compléter.

Cela m'amène à la question de l'espace extra-atmosphérique.

L'espace extra-atmosphérique est porteur de grandes promesses de coopération scientifique et de progrès pour le bien-être de l'humanité. La communauté mondiale devrait s'assurer que la concurrence militaire et les activités militaires déstabilisatrices ne deviendront pas la caractéristique primordiale de ce vaste espace qui entoure notre globe. La prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique s'applique tout autant à la Terre qu'à l'espace. En fait le seul missile de défense opérationnel existant actuellement est basé à terre. La question des systèmes défensifs ne peut être examinée isolément de celle des systèmes dits offensifs, à propos desquels nous avons constaté, au cours des 10 dernières années, une certaine propension à porter un premier coup déstabilisateur.

Mon gouvernement attache une grande importance à la recherche d'une méthode d'approche de nature à contrecarrer ces tentatives dans le cadre des réductions de 50 %. Nous tenons également à souligner l'importance d'une adhésion indéfectible au Traité de limitation des antimissiles (ABM) et de la conclusion d'un accord entre les deux pays intéressés sur les activités autorisées en vertu de ce traité.

La réalisation de progrès dans la limitation des armes dans l'espace dépend dans une grande mesure, bien sûr, des progrès réalisés dans le cadre des négociations bilatérales au sujet de l'espace. Cependant, la Conférence du désarmement devrait également pouvoir jouer son rôle. Depuis deux ans maintenant,

M. van Schaik (Pays-Bas)

le Comité spécial de la Conférence du désarmement délibère sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Mises à part certaines informations techniques détaillées et intéressantes fournies par une ou deux délégations, le plus gros du débat n'a pas débordé le domaine des généralités. Les discussions, utiles en soi, n'ont pas été à la hauteur des efforts ordonnés et systématiques faits pour traiter des questions de manière détaillée. Le Comité spécial n'a pas réussi, en particulier, à définir les problèmes auxquels la Conférence du désarmement devrait essayer de trouver des solutions. La question des définitions, longuement discutée, ne représente qu'une partie de ce problème fondamental. En bref, il reste encore beaucoup à faire.

Outre la définition de ces questions en tant que telles, il semblerait possible que la Conférence du désarmement joue un rôle complémentaire utile aux négociations bilatérales en envisageant la possibilité d'adopter des solutions partielles ou provisoires. La Conférence pourrait, par exemple, discuter sur le fond de mesures cohérentes de contrôle des armes dans le domaine de la protection des satellites, pour autant que ces satellites aient un rôle stabilisateur.

L'idée essentielle à retenir dans cette entreprise serait la protection des nombreux satellites qui jouent un rôle stabilisateur comme instruments de vérification, de gestion des crises, d'alerte avancée et de communication. Il faudrait définir la nature exacte des satellites stabilisateurs qui devront être protégés. Il faudrait également, selon nous, explorer la possibilité d'interdire les attaques sur les satellites placés sur l'orbite haute.

J'en viens maintenant aux armes chimiques. Au sujet des armes chimiques, je voudrais dire, tout d'abord, que ma délégation a été consternée d'apprendre la mort prématurée de notre ami et collègue Ian Cromartie, qui, en sa qualité de président du Comité spécial à Genève, a joué un rôle primordial dans une phase cruciale des négociations. C'était pour moi un grand ami, et je prierai l'Ambassadeur Solesby de transmettre les condoléances de ma délégation à sa femme Jenny et aux autres membres de sa famille.

Le recours aux armes chimiques est une triste réalité. Ces armes continuent d'être utilisées, et leur effet actuel et virtuel est horrible. Mon gouvernement continue d'être profondément préoccupé par les rapports, confirmés une fois de plus

M. van Schaik (Pays-Bas)

dernièrement, faisant état de l'utilisation d'armes chimiques dans le conflit entre l'Iran et l'Iraq. Il est donc très important que des progrès appréciables aient été faits l'année dernière au cours des négociations sur les armes chimiques, notamment dans le domaine très controversé et très délicat de la vérification.

La position de certains pays ayant évolué, il a été possible de trouver une base commune pour traiter de questions telles que la révélation des sites de stocks d'armes chimiques, le contrôle de la non-production dans l'industrie chimique civile et l'inspection sur place par mise en demeure. Après des années d'inaction dans ce domaine, il faut se féliciter particulièrement de ce que les inspections obligatoires par mise en demeure soient maintenant largement acceptées.

En ce qui concerne l'avenir, ces progrès me paraissent être des signes encourageants pour la poursuite des négociations. Je partage l'avis que l'Ambassadeur Ekeus, Président du Comité spécial, a exprimé à la fin de la session d'été et selon lequel "la convention n'est plus un objectif hors de notre portée, mais une véritable possibilité".

Toutefois, c'est la dernière goutte d'eau qui peut faire déborder le vase, et je suis convaincu que nous n'aurons pas seulement à empêcher cette goutte de verser dans notre cheminement hasardeux sur la voie menant à la convention. Je n'ai parlé que des problèmes non résolus dans les domaines du contrôle de l'industrie chimique civile, du régime concernant la destruction des stocks d'armes chimiques et de différentes questions institutionnelles.

Un autre problème important qu'il nous faudra traiter au cours de la période à venir est l'échange de données avant la signature de la convention. Un échange d'informations opportun sur le volume et la composition des stocks d'armes chimiques actuels et sur l'ampleur de la production de ces armes chimiques, ainsi que sur la production et l'utilisation actuelles d'éléments clefs en matière d'armes chimiques par l'industrie civile, serait très utile, voire essentiel. La fourniture de ces informations pourra être considérée comme une mesure propre à renforcer la confiance, qui encouragera non seulement les Etats parties à signer la convention, mais les aidera également à négocier les détails du projet de convention afin que ses dispositions soient plus réalistes.

M. van Schaik (Pays-Bas)

Parlant de mesures propres à accroître la confiance, j'aimerais saisir cette occasion pour exprimer la sincère appréciation de mon gouvernement et celle de ma délégation aux autorités de l'Union soviétique pour leur hospitalité lors de notre récente visite à Moscou et à Shikhany. Nous les félicitons également d'avoir organisé si efficacement cette visite, que nous considérons comme un premier pas très important, une mesure propre à accroître la confiance qui mènera, nous l'espérons, à un suivi dans le sens que je viens d'indiquer. Nous nous réjouissons également des futures discussions sur les renseignements donnés, si possible par écrit, qui se dérouleront à la Conférence du désarmement à Genève. Les pays occidentaux ont pris des mesures semblables dans le passé et continueront à le faire. Nous espérons que les résultats des futures visites des représentants de l'Union soviétique aux installations d'armes chimiques de Tooele, dans l'Utah, ainsi que d'autres visites bilatérales futures à des installations d'autres pays seront rapportés à la Conférence.

Les armes chimiques, dis-je, sont utilisées actuellement et j'ajoute même que l'on enregistre une prolifération de ces armes chimiques. Dans ces circonstances, il est difficile de rester patients. Les négociations doivent mener au succès. Nous demandons à tous les pays de faire preuve de courage et de trouver de nouvelles solutions pour surmonter les graves obstacles qui subsistent encore sur la voie d'un accord. Après avoir terminé les négociations importantes sur les forces nucléaires intermédiaires, il faudrait accorder aux négociations sur les armes chimiques la priorité qu'elles méritent.

Les forces nucléaires intermédiaires et les armes chimiques sont des exemples d'une tendance qui commence à se dessiner vaguement dans les négociations du désarmement en vue d'efforts pour entraîner l'élimination complète d'un ensemble de catégories d'armes. Nous espérons que la Convention sur les armes biologiques servira de précurseur à cet égard.

La Conférence des parties chargées de l'examen de la Convention sur l'interdiction des armes biologiques de 1986 et la Réunion des experts scientifiques et techniques du début d'avril de cette année ont montré que dans le domaine de la vérification, le régime du traité peut être renforcé en introduisant des mesures sérieuses propres à accroître la confiance. L'échange d'informations sur la recherche par exemple, pourra aider à instaurer la confiance et démontrer que le développement de nouveaux types d'armes n'est guère probable.

M. van Schaik (Pays-Bas)

Le Gouvernement des Pays-Bas attache une grande importance aux progrès dans le domaine du contrôle des armes classiques. En Europe, où l'on se souvient toujours des ravages de la seconde guerre mondiale, le temps n'a pas guéri les blessures infligées par l'utilisation massive des armes de type classique. Un contrôle des armes classiques, des réductions équilibrées des armements classiques vont droit au coeur des peuples d'Europe. En fait en Europe, continent qui dispose de la plus grande concentration d'armes et de forces du monde, le contrôle des armes classiques est, dans la perspective des réductions importantes d'armes nucléaires, devenu plus urgent que jamais. Les déséquilibres qui menacent la stabilité et la sécurité devraient être éliminés tandis que l'on procède à des réductions de niveaux des forces classiques.

Sur cette toile de fond, les pays de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord (OTAN) ont annoncé une proposition de mandat pour des négociations afin d'établir un équilibre classique stable à des niveaux plus bas, dans la zone qui va de l'océan Atlantique à l'Oural. Dans ces négociations nous cherchons, entre autres, à éliminer la possibilité de lancer des attaques surprises et d'engager des actions offensives à grande échelle. En même temps, nous voulons développer et élargir l'Accord de Stockholm sur les mesures propres à renforcer la confiance et la sécurité.

Mettre l'accent sur les armes classiques ne devrait évidemment pas être limité à l'Europe seule. Quatre-vingt pour cent de toutes les dépenses militaires mondiales sont consacrées aux armes classiques. Les dépenses augmentent plus rapidement dans le monde en développement, dans les pays où la pauvreté est la plus sévère. Au cours des 20 dernières années, les dépenses militaires du tiers monde ont augmenté de 10 % annuellement par rapport à une croissance mondiale annuelle de 3 %.

Nous sommes reconnaissants des déclarations entendues ici, qui témoignent d'une conscience accrue de l'urgence du problème. Les armes classiques ne sont pas "classiques" dans le sens d'ordinaire pour ce qui est de leur effet. Leur pouvoir de tuer, d'infliger des blessures et de détruire a dépassé de loin les proportions déjà dramatiques et horribles du passé. Vingt-cinq millions de personnes auraient été tuées par des armes classiques depuis 1945.

M. van Schaik (Pays-Bas)

Il faudrait créer des conditions favorables à des accords régionaux ou sous-régionaux sur la réduction des armements. Des mesures propres à accroître la confiance, telles que les systèmes de communication rapide, devraient aller de pair avec des accords pour réduire les niveaux d'armements. En bref, l'on a besoin de plus d'ouverture et de traités sur le contrôle des armes efficacement vérifiables, et également dans le tiers monde.

Dans le rapport du Secrétaire général, nous avons noté que dans sa lettre au Secrétaire général, le Président du Conseil de l'Institut de recherche des Nations Unies sur le désarmement avait transmis le souhait de certains membres du Conseil, qui demandaient que l'ancien directeur de cet institut puisse très vite être présent pour aider le Secrétaire général à procéder au transfert requis des pouvoirs au nouveau directeur de l'Institut avant la prochaine session du Conseil. Nous appuyons fortement l'idée que M. Bota soit doté du pouvoir de faire rapport en personne au Secrétaire général.

Dans sa déclaration d'ouverture à la Conférence sur la relation entre le désarmement et le développement, le Secrétaire général a exprimé l'espoir que la question de la relation entre le désarmement et le développement puisse être clarifiée à la Conférence. En fait, il a été possible, lors de la Conférence, d'obtenir un consensus sur un Document final dans lequel le lien entre le désarmement et le développement a été bien expliqué. C'est le concept de sécurité dans son sens le plus large, qui devrait guider la communauté internationale dans les efforts parallèles qu'elle déploie pour promouvoir le désarmement et le développement.

Outre la fonction de politique générale que remplit la Première Commission, la communauté mondiale a heureusement à sa disposition deux organes qui traitent d'une manière unique des questions de désarmement, la Commission du désarmement et la Conférence du désarmement. La Commission du désarmement devrait servir d'instance dans laquelle les délibérations aideraient à façonner les tendances pour l'avenir. La Conférence du désarmement, qui est bien sûr une instance plus restreinte, est, comme on l'a dit à juste titre, le seul organe de négociations multilatérales.

M. van Schaik (Pays-Bas)

Comme cela est reconnu dans le Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement, le mécanisme de la Commission du désarmement est un outil indispensable. Il peut et doit encourager le processus de désarmement dans le contexte d'un dialogue global en définissant les problèmes, en mobilisant l'opinion publique, en adoptant des recommandations, enfin, et ceci est l'un des points les plus essentiels, en préparant des traités globaux.

Toutefois, quelle que soit son utilité, de nombreuses personnes se demandent si ce mécanisme a suffisamment bien fonctionné jusqu'ici. Comme dans d'autres parties du système des Nations Unies, le moment est venu d'harmoniser, d'envisager des possibilités d'augmenter l'efficacité de ces organes et de leurs procédures, de faire en sorte qu'il y ait moins de répétitions et plus de concentration sur les véritables questions à débattre.

M. van Schaick (Pays-Bas)

Ma délégation espère que la Commission du désarmement, dont l'examen de ce même mécanisme du désarmement des Nations Unies figure à son ordre du jour, saura préconiser le meilleur moyen à adopter pour parvenir à une plus grande efficacité. Je voudrais dans ce contexte souligner également la contribution orientée vers une politique générale que peut apporter l'Institut de recherche des Nations Unies sur le désarmement pour augmenter les apports faits par les Nations Unies dans le domaine du désarmement.

La troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement nous donnera une bonne occasion de faire le point sur les efforts de désarmement. Cette session aura pour tâche importante d'encourager et de renforcer l'appui des gouvernements et de l'opinion publique mondiale à la cause du contrôle des armes et de la réduction des armements. Nous espérons également que la session nous donnera des directives sur le moyen de rendre nos délibérations plus efficaces et de les orienter vers des domaines où il est possible de réaliser des progrès de fond de préférence sous forme d'accords de contrôle des armes ou tout au moins de recommandations de fond.

Cette tâche ne peut être accomplie que si elle est abordée d'une manière sérieuse et ordonnée, sans propagande et sans rhétorique. C'est dans cet esprit que les Pays-Bas ont l'intention de faire une contribution pragmatique et constructive à la session extraordinaire.

La politique est l'art du possible dans une arène d'intérêts en conflit. Le possible ne coïncidera jamais avec l'idéal. Cependant, comme on l'a déjà dit : "Cette Organisation [des Nations Unies] a été créée pour vous empêcher d'aller en enfer. Elle n'a pas été créée pour mener au paradis."

M. ADAM (Soudan) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, nous tenons à vous féliciter de votre élection à la présidence de cette importante commission qui s'occupe de désarmement et de sécurité. Votre apport à ce travail est connu de tous.

Nous voudrions, également, féliciter les autres membres du Bureau de la confiance qui leur a été témoignée.

De même, nous félicitons M. Akashi à l'occasion de son accès à de hautes fonctions nouvelles et nous lui souhaitons de réussir pleinement.

Nous nous souviendrons toujours de l'année 1987 comme de l'année où tout paraissait possible; une chance semble exister de procéder à une limitation des armements, chance que l'on n'avait pas prévue dans les circonstances

M. Adam (Soudan)

internationales du moment et en présence de conflits graves qui risquaient de compromettre la coopération internationale en matière de sécurité. Les deux superpuissances ont manifesté un intérêt nouveau pour ce qui est de négocier un accord important; les dirigeants de l'Europe ont commencé un dialogue intense pour se mettre d'accord sur les préalables à la sécurité de leurs pays; un Etat important - la Chine - a commencé à démobiliser 1 million de soldats, initiative positive de sa part. Toutefois, dans cette atmosphère de réduction des tensions, certaines grandes puissances ont entrepris certains actes propres à compromettre les accords existants; certains milieux également mettent en doute la validité du désarmement en lui-même; la course aux armements s'accélère de manière inquiétante dans les pays du tiers monde; les flammes d'incendies régionaux font rage et le monde se trouve également en proie à bien des doutes quant à sa sécurité.

A la présente session, nous nous trouvons donc devant une tâche plus complexe et la Première Commission est appelée à se pencher sur cette réalité de manière plus sérieuse et plus objective. Nous devrions alors renoncer à certaines pratiques du passé caractérisées parfois par le désir de marquer des points et de prouver le bien-fondé de doctrines et de principes stratégiques étroits.

L'avenir de la sécurité internationale a acquis une dimension nouvelle depuis la rencontre au sommet de Reykjavik en octobre de l'année dernière. Nous devons reconnaître que nous sommes sur le point de nous engager dans une nouvelle voie qui n'est peut-être pas encore très claire; ceci a, toutefois, permis de conclure, le 18 septembre, un accord de principe entre l'Union soviétique et les Etats-Unis sur l'élimination des armes nucléaires de portée intermédiaire et de plus courte portée en Europe. Les chances de conclure des accords plus larges semblent donc possibles si les dirigeants des deux pays font preuve de patience et acceptent des concessions qui pourraient s'étendre à d'autres domaines comme celui des essais nucléaires, la prolifération nucléaire et les incidents en haute mer. Nous pouvons ici donner un exemple positif : l'accord réalisé cette année à la Conférence de Stockholm sur les mesures propres à renforcer la confiance et la sécurité et sur le désarmement en Europe visant à renforcer la confiance entre les pays d'Europe et à réduire les chances d'une attaque par surprise.

Dans ma brève déclaration je ne pourrai pas traiter de toutes les questions débattues par la Première Commission malgré leur importance; nous espérons donc qu'il nous sera donné de faire des commentaires à leur propos par la suite. Le

M. Adam (Soudan)

Soudan, pays en développement, pays non aligné, qui cherche comme la grande majorité des pays à arrêter la course aux armements nucléaires, à en empêcher la prolifération et à les éliminer à tout jamais, attache aux questions de désarmement et de sécurité la plus haute importance. C'est dans cet esprit que nous nous consacrerons aux questions suivantes.

La cessation de toutes les explosions nucléaires expérimentales représente, à notre avis, le commencement d'un effort destiné à freiner la course aux armements nucléaires et à arrêter la fabrication de nouvelles générations de ces armes qui pourraient être plus efficaces et plus mortelles. Bien que l'Assemblée générale examine la question depuis la neuvième session, nous n'avons pas encore élaboré de traité qui interdirait tous les essais nucléaires, par tous les Etats, dans tous les milieux et à tout jamais. Les explosions expérimentales nucléaires se poursuivent, sans interruption et contre le gré de la grande majorité des Etats membres.

M. Adam (Soudan)

Certains Etats dotés d'armes nucléaires n'ont pas encore adhéré au Traité de non-prolifération. La Conférence du désarmement n'est pas parvenue non plus à mener à bien sa tâche en raison des prétextes qu'invoquent certains des grands Etats dotés d'armes nucléaires. Nous appuyons, certes, le point de vue du Groupe des Vingt et Un et de la Conférence du désarmement, mais nous devons également soutenir que les moyens de vérification existants suffisent pour assurer le respect des engagements pris. L'argument selon lequel ces moyens ne sont pas encore disponibles ne saurait servir de prétexte pour continuer de perfectionner et de fabriquer des générations nouvelles d'armes nucléaires. Nous ne rejetons pas le principe de la mise au point d'un moyen de vérification dans un régime de vérification et de surveillance, dans le cadre d'un accord international reposant sur la confiance totale.

La cessation immédiate des essais d'armes nucléaires et leur interdiction sont devenues un besoin prioritaire. Par conséquent, tous les pays doivent, sans retard, se mettre d'accord sur la création d'un système international de surveillance du respect du moratoire, d'autant plus qu'un Etat Membre a appliqué ce moratoire pendant une période qu'on ne pourrait considérer négligeable, vu l'accélération de la course aux armements.

Deuxièmement, j'en arrive à l'établissement de zones exemptes d'armes nucléaires et de zones dénucléarisées. Même si l'on n'est pas encore parvenu à la conclusion d'une convention internationale efficace susceptible d'assurer la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires contre la menace ou l'emploi de ces armes, la demande de création de zones exemptes d'armes nucléaires et de zones dénucléarisées se fait plus pressante de jour en jour.

Nous constatons que les pays du Moyen-Orient redoublent d'efforts pour créer une zone exempte d'armes nucléaires dans la région, en raison, notamment, du fait qu'Israël est seul à posséder des armes nucléaires et qu'il persiste dans le perfectionnement, la fabrication et la mise à l'essai de ces armes sans adhérer au Traité de non-prolifération, sans avoir accepté jusqu'ici de soumettre toutes ses activités nucléaires aux garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), et sans approuver non plus la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. En raison de cette attitude, nous sommes loin de connaître la paix et la sécurité, et de pouvoir les renforcer dans une région économiquement et stratégiquement importante. Pour toutes ces raisons, nous

M. Adam (Soudan)

appuyons la création de zones exemptes d'armes nucléaires en Amérique latine, dans le Pacifique sud, dans l'océan Indien et en Europe centrale.

Ce qui précède s'applique également à l'Afrique. La Déclaration du Caire de 1964 sur la dénucléarisation de l'Afrique a reçu l'appui de l'Assemblée générale à des sessions successives depuis 1965. A la dernière session, l'Assemblée générale a répété son appel à tous les Etats, les incitant à considérer l'Afrique et les régions avoisinantes comme zones exemptes d'armes nucléaires, et à respecter ce statut, car l'application de la Déclaration serait un moyen important de garantir la non-prolifération des armes nucléaires et de favoriser la paix et la sécurité internationales. Lors de la dernière session, l'Assemblée générale s'est vivement inquiétée de ce que l'Afrique du Sud possède la capacité nucléaire et continue à développer cette capacité. Elle a condamné l'Afrique du Sud dans ce domaine et elle a condamné également toutes les formes de collaboration nucléaire avec ce régime raciste de la part de tout Etat, société, institution ou personne. Cependant, les pays qui ont les moyens techniques de le faire, et ils en sont bel et bien capables, refusent d'aider la communauté internationale à démasquer ces activités et ne fournissent pas de renseignements officiels sur l'état des travaux de recherche, le développement et la production d'armes nucléaires en Afrique du Sud. L'Afrique du Sud raciste ne soumet pas ses installations nucléaires aux inspections de l'Agence internationale de l'énergie atomique. En définitive, nous nous trouvons dans une situation qui menace très sérieusement la paix et la sécurité tant au plan régional qu'international, et qui provoque une escalade grave des menaces et du chantage pratiqués par cet Etat raciste à l'encontre de tous les peuples d'Afrique. Il convient d'examiner de très près la situation, ainsi que les conclusions auxquelles arrive le rapport de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) concernant la capacité nucléaire de l'Afrique du Sud. Le Conseil de sécurité a toujours le devoir de combler les lacunes actuelles de l'embargo sur les armes contre l'Afrique du Sud, pour accroître l'efficacité de cet embargo dans tous les domaines, y compris en ce qui concerne la coopération nucléaire avec l'Afrique du Sud dans le domaine nucléaire.

J'en arrive aux armes biologiques et chimiques. La communauté internationale suit de très près les négociations de la Conférence du désarmement sur la conclusion d'une convention multilatérale sur l'interdiction générale et efficace des armes chimiques, leur fabrication, leur stockage et leur emploi, et la

M. Adam (Soudan)

destruction des stocks existants. Malgré les progrès réalisés l'année dernière, cette convention n'a pas encore été élaborée, bien que cela soit imminent.

Il y a d'autres questions importantes, telles que les mesures propres à renforcer la confiance, la sécurité, le désarmement classique, la prévention de la course aux armements dans l'espace, la course aux armements navals, la relation entre le désarmement et le développement et d'autres encore - sur lesquelles ma délégation reviendra par la suite. Nous voudrions toutefois exprimer aujourd'hui notre point de vue quant au rôle joué par les Nations Unies et les organes qui y sont affiliés dans le domaine du désarmement. Dans le rapport sur les travaux de l'Organisation, qui figure dans le document A/42/1 du 9 septembre dernier, le Secrétaire général a déclaré :

"La Charte des Nations Unies définit les principes à suivre pour instaurer une paix qui soit une paix véritable, avec toutes les exigences que cela comporte. Ces principes n'ont rien perdu de leur pertinence ni de leur validité mais ce qui, trop souvent, a fait défaut, c'est la volonté des Etats Membres d'oublier leurs différences et leurs ambitions nationales pour oeuvrer ensemble, dans le cadre des Nations Unies et en conformité avec ses principes, à la réalisation de buts communs." (A/42/1, p. 19)

Le rapport de la Commission du désarmement souligne cette année que le principal objectif des Nations Unies est de préserver la paix et la sécurité internationales. Il est expressément fait allusion au fait qu'une paix réelle et durable ne peut être atteinte que grâce à l'application du système de sécurité prévu dans la Charte. Le rôle important que jouent les accords multilatéraux relatifs aux mesures de désarmement afin de garantir la paix et la sécurité internationales y est également souligné. Ce rapport accorde également l'attention requise à l'efficacité du rôle clef que joue le Conseil de sécurité dans la sauvegarde de la paix et la sécurité internationales.

Nous apprécions certes tous les efforts faits sur les plans bilatéraux et régionaux dans le domaine du désarmement classique et nucléaire, mais il nous paraît important que ces efforts viennent compléter ceux qui sont entrepris par la communauté internationale et ses organes délibérants et négociateurs, afin que l'Organisation ne soit pas privée du devoir le plus sacré qui lui incombe de par la Charte, surtout lorsque ces négociations concernent les objectifs et les intérêts plus vastes d'autres pays, et ceux de la communauté internationale dans son ensemble.

M. Adam (Soudan)

Nous ne voulons pas que notre organisation devienne une instance où l'on fait des discours de rhétorique et une valve de sécurité pour la majorité de ses Etats qui n'ont pas vraiment voix au chapitre dans les questions internationales les plus importantes.

La séance est levée à 12 h 20.